

Axe B	Amélioration des performances des élevages
Volet B.1	Des techniciens compétents et des outils au service de la performance des élevages
Action B.1.2	Diffusion technique auprès des éleveurs

FICHE ACTION

- **Résumé de l'action : Actions de sensibilisation et de diffusion d'informations techniques auprès des éleveurs caprins et ovins lait, livreurs et fromagers fermiers.**

- **Contexte de l'action – enjeux – réalisations antérieures**

L'élevage de petits ruminants laitiers, la transformation fromagère fermière, sont des métiers exigeants, et qui laissent peu le droit à l'erreur. La maîtrise technique d'un cocktail complexe de paramètres impacte directement les résultats économiques. Les éleveurs sont confrontés constamment à des nouvelles difficultés, à des changements de leur environnement, auxquels ils doivent s'adapter.

Dans ce contexte, les éleveurs expriment des attentes techniques fortes. Ils recherchent des références et des points de repère, qui leur permettront de faire évoluer leurs pratiques et de progresser.

Pour répondre à ces attentes, il est essentiel d'organiser le transfert des connaissances, en prévoyant des niveaux gradués de réponse :

- de la sensibilisation, pour donner envie aux éleveurs de s'intéresser à certains sujets
- le rappel des fondamentaux, et des connaissances qui ont pu être capitalisées sur un sujet, pour consolider les bases avant d'approfondir
- la diffusion des conclusions des dernières études et travaux expérimentaux qui ont été menés.

En la matière, la forme est aussi importante que le fond : les modalités de la diffusion doivent être réfléchies et travaillées pour que le transfert de connaissance soit efficace, et qu'il y ait une bonne appropriation. Des messages clairs, des outils de communication attractifs, de la pédagogie, des supports variés pour répondre à tous les publics, ... Une bonne diffusion technique demande de consacrer du temps et des moyens.

Jusqu'à présent, ces actions étaient menées dans le cadre d'une collaboration et d'un partage des rôles entre le dispositif PEP et le programme régional de filière (CROF). Sur 2018, le PEP caprin poursuit son activité de diffusion, et en l'absence de co-financement FEADER, il sollicite un financement dans le cadre du Plan Filière.

Après la fin de la convention PEP, cette action pourra être mobilisée pour maintenir un minimum d'activité de diffusion, au fil des demandes et opportunités.

- **Objectifs** : Améliorer l'appropriation des connaissances techniques par les éleveurs caprins et ovins lait, livreurs et fromagers fermiers.

- **Description de l'action**

Pourront être pris en compte :

- l'organisation d'**actions visant à éveiller l'intérêt technique des éleveurs**, telles que des visites, des voyages ...
- la réalisation d'**outils de diffusion technique** : fiches techniques, articles, vidéos, etc...
- l'organisation de **journées portes ouvertes et de journées techniques thématiques pour les éleveurs** avec des intervenants, des ateliers...

Les actions proposées devront avoir un caractère collectif et ouvert, et s'adresser à un public aussi large que possible.

Pour la filière ovine laitière, ces actions sont déjà en partie prises en compte dans le cadre de l'action A.1.1.

- **Porteurs du projet** : structures organisant et supportant les coûts des actions de sensibilisation et de diffusion technique.
- **Bénéficiaires de l'action** : les éleveurs caprins et ovins lait, livreurs et fromagers.
- **Partenaires** : Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, Chambre Régionale d'Agriculture, CRIEL Alpes Massif Central, Institut de l'Élevage, Ferme expérimentale du Pradel, organismes techniques et de développement, laiteries, syndicats et associations de producteurs...
- **Calendrier de l'action** : sur la durée du Plan Filière, de 2018 à 2020.
- **Modalités d'attribution, gestion de l'aide** :
 - Prise en compte :
 1. des coûts de personnel : coûts de personnel salarié (coûts directs de personnel + 15 %), coûts facturés de mise à disposition ou prestations facturées
 2. des éventuels frais de déplacement liés à l'action
 3. des prestations facturées et autres coûts directs facturés liés à l'action
 - Subvention à taux : taux de 80 % des coûts éligibles
 - Une demande de subvention par opération
 - Subvention reversée aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage
- **Justificatifs fournis par les bénéficiaires et publicité de l'action**

Justificatifs des coûts de personnel engagés, factures pour les prestations et autres coûts directs, états de frais pour les frais de déplacement.

Compte-rendu des actions menées et justificatifs de réalisation.

Le logo de la Région devra être apposé sur tout support de diffusion (fiches techniques, site internet, invitations et programmes des journées techniques, diaporamas présentés, etc...).

▪ **Budget prévisionnel :**

Nature des dépenses	I/F	Types de coûts	HT ou TTC	Taux d'aide	Répartition annuelle des coûts			TOTAL
					2018	2019	2020	
Actions de sensibilisation et de diffusion technique auprès des éleveurs	F	coûts de personnel (coûts directs de personnel + 15 % ou coûts facturés)	HT ou TTC	80%	24 623 €	0 €	0 €	24 623 €
		frais de déplacement						
		prestations et autres coûts directs facturés						
Coût total de l'action					24 623 €	0 €	0 €	24 623 €
Montant de l'intervention de la Région					19 698 €	0 €	0 €	19 698 €

Dans le chiffrage initial du Plan Filière, cette action s'est vue dotée de crédits exclusivement sur l'année 2018, afin de permettre au PEP caprin de réaliser ses actions de diffusion malgré l'absence de cofinancements FEADER.

En cas de besoin sur les années 2019 et 2020, il conviendra d'examiner les redéploiements possibles de crédits entre actions.

- **Co-financements de l'action :** auto-financement des structures bénéficiaires portant l'action, participation des éleveurs.

▪ **Evaluation : résultats attendus et valorisation des résultats**

INDICATEURS (de réalisation et de résultats)	
▪ Actions de diffusion	Nombre d'actions de diffusion réalisées Nombre de jours consacrés aux actions de diffusion
▪ Résultats	Nombre d'éleveurs touchés par les actions de diffusion : nombre de fiches techniques diffusées, nombre d'éleveurs participant aux journées techniques,...

MODALITES D'INTERVENTION DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACTION B.1.2

Dépense subventionnable : **24 623 €**

Nature de la dépense : **Fonctionnement**

Dépenses éligibles : **coûts de personnel (coûts directs de personnel + 15 %, ou coûts facturés), frais de déplacement liés à l'action, prestations et autres coûts directs facturés, coûts HT ou TTC selon le régime TVA du bénéficiaire**

Taux de la subvention : **80 %**

Porteurs de projet et bénéficiaires de la subvention : **structures organisant et supportant les coûts des actions de sensibilisation et de diffusion technique**

Conditions particulières : **une demande de subvention par opération, reversement d'une partie des subventions aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage**

Base réglementaire : **Régime cadre exempté SA 40979 (2015/XA) – Transfert de connaissances et actions d'information dans le secteur agricole**